

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie TECHER, Vice-Présidente à la Caisse des Ecoles.

Les convocations ont été envoyées le : 19/03/2024

Nombre de membres : 11

Présents : TECHER Sophie - GAZE Emilie – LALLEMAND Cynthia – GONOT Nicaise

Ont voté par procuration : CORRE James a donné pouvoir à Nicaise Gonot

Absents : Pierre BARBIER – Cathrine RAMIN – Catherine AMOURDOM – Lindsay BETON – Sidoleine PAPAYA – Marie Ange VIADERE

Secrétaire de séance : Nicaise GONOT

La Vice-Présidente remercie tous les membres présents.

La séance débute à 09h00.

Le Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est arrêté par l'ensemble des membres présents.

Mme la vice-présidente prend lecture de :

1- AFFAIRE N°2024-002-CDE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Mme Sophie TECHER présente les orientations budgétaires avec les résultats prévisionnels de 2023 comme suit :

Résultat de l'exercice 2023	Caisse des Écoles
Résultat de l'exercice 2023 de Fonctionnement	-95 439.01
Résultat reporté de l'exercice 2022	+70 070.60
Résultat Cumulé de Fonctionnement de l'exercice 2023	-25 368.41
Résultat de l'exercice 2023 de l'investissement	-5 794.84
Résultat reporté de l'exercice 2022	+22 863.16
Résultat Cumulé de l'Investissement de l'exercice 2023	17 068.32
Résultat de clôture de l'Exercice 2023	-8 300.09

Les principales orientations proposées pour le budget primitif de la Caisse des Écoles pour 2024 sont les suivantes :

- La section de fonctionnement en équilibre en dépenses et recettes : 1 717 710,00 €
- La section d'investissement en équilibre en dépenses et recettes : 41 068,32 €

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des dépenses de fonctionnement de l'année 2024 est la suivante :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (données en €)	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	DOB 2024	Évolution 2023 -2024
Chap 011 – Charges à caractère général	81 500.00	73 830.00	95 800.00	95 800.00	85 500.00	-10.75
Chap 012 – Charges de personnel	1 166 000.00	1 461 300.00	1 761 500.00	1 890 800.00	1 580 136.59	-15.09
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	500.00	505.00	505.00	705.00	705.00	0
Chap 67 – Charges exceptionnelles	0	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	0
Sous-total mouvements réels	1 248 000.00	1 537 635.00	1 859 805.00	1 989 305.00	1 668 341.59	-25.84
Chap 042 – Opérations d'ordre	10 900.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	0
Chap 023 – Virement à la section d'invest.	0	57 000.00	0	0	14 000.00	+14.00
Sous-total mouvements d'ordre	10 900.00	67 000.00	10 000.00	10 000.00	24 000.00	14
001 – report de la section de fonctionnement					25 368.41	
TOTAL	1 258 900.00	1 604 635.00	1 869 805.00	1 999 305.00	1 717 710.00	-11.84

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des recettes de fonctionnement de l'année 2024 est la suivante :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement (données en €)	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	DOB 2024	Évolution
Chap 74 – Dotations et subv	1 231 523,17	1 546 004,28	1 850 545,69	1 912 739,40	1 686 137,68	-11,85
Chap 75 – Autres produits	0	5,00	5,00	495,00	500,00	+1,01
Chap 77 – Produits except	0	500,00	500,00	0,00	5,00	0
Chap 013 – Atténuations de ch	0	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0
Sous-total mouvements réels	1 231 523,17	1 548 509,28	1 853 050,69	1 1 915 234,00	1 703 205,00	-10,84
Chap. 042 – Opérations d'ordre		28 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	0
Sous-total mouvements d'ordre		28 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	0
TOTAL	1 258 900	1 604 635	1 867 050,69	1 929 234,40	1 717 710,00	-10,84

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des dépenses d'investissement de l'année 2024 est la suivante :

Les dépenses prévisionnelles d'investissement (données en €)	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	DOB 2024
Chapitre 21 – Immo. Corporelles	52 656,85	39 000,00	10 000,00	10 000,00	27 068,32
Sous-total mouvements réels	52 656,85	39 000,00	10 000,00	10 000,00	27 068,32
Chapitre 040 – Op. d'ordre - 139148	0	28 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Sous-total mouvements d'ordre	0	28 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
TOTAL	52 656,85	67 000,00	24 000,00	24 000,00	41 068,32

La répartition prévisionnelle, par chapitre, des recettes d'investissement de l'année 2024 est la suivante :

Les recettes prévisionnelles d'investissement (données en €)	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	DOB 2024
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	10 900,00	10 000,00	10 000,0	10 000,00	10 000,00
Chapitre 021 – Virement de la section fonctionnement	0,00	57 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
Sous-total mouvements d'ordre	10 900,00	67 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
002 – solde de la section d'investissement					17 068,32
TOTAL	52 656,85,00	67 000,00	24 000,00	24 000,00	41 068,32

INDICATEURS FINANCIERS➤ **L'évolution des dépenses de fonctionnement**

Le tableau ci-dessous présentent l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre les budgets 2023 et le DOB 2024 :

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (données en €)	BUDGET 2023	DOB 2024	Évolution
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 989 305,00	1 758 778,32	- 230 526,68

NB : les dépenses affichées dans le tableau ci-dessus correspondent aux seuls comptes de la classe 6 des dépenses réelles de fonctionnement : les atténuations de produits du chapitre 014 ne sont pas retenues dans le calcul des dépenses réelles de fonctionnement, à la différence des atténuations de charges du chapitre 013 qui sont comptabilisées en déduction des charges.

Le Conseil d'administration à l'unanimité:

- Prend acte de la tenue d'un débat sur orientations budgétaires 2024
- Prend acte de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire
- Délibère sur les orientations budgétaires pour l'année 2024

2- AFFAIRE N°2024-003-CDE : CREATION DE POSTE « AGENT TECHNIQUE POLYVALENT »

Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois permanents et non-permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Dans un souci de bonne administration des services de l'établissement, il est proposé au conseil d'administration de créer, à compter du 01 avril 2024, un (1) emploi permanent, à temps complet, d'agent polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C, du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe et du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial.

L'agent aura pour mission :

- L'entretien quotidien des locaux de l'école et des parties communes en période scolaire et de centre de loisirs (dépoussiérage, désinfection, lavage, remise en état des sanitaires) mais aussi la cours de récréation.
- Remise en état journalier des salles de classe et des salles d'activité.
- Entretien approfondi des locaux lors des périodes de congés scolaires (désinfection des locaux, murs, mobilier, nettoyage des sols et pose de cire métallique selon les surfaces, nettoyage des équipements ...)
- Assurer un lien entre les responsables de site et la direction des affaires scolaires.
- Gestion et suivi des demandes de produits d'entretien et de matériels.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle sur des missions similaires.

Ces emplois sont pourvus par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au grade et cadre d'emplois concernés, ainsi qu'aux missions exercées par l'agent.

Par dérogation, en cas de constat d'infirmité de candidats statutaires sur ces postes, les emplois pourront être occupés par un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8-2° du Code de la fonction publique afin de répondre aux besoins de continuité du service.

En cas de recours à un agent contractuel, en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ci-dessus énoncé.

Vu les articles L. 313-1 et L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir aux emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Le Conseil d'administration à l'unanimité :

- Autorise la création d'un (1) emploi permanent d'agent polyvalent sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet à compter du 01 avril 2024.
- Autorise la Présidente ou la Vice-présidente à procéder au recrutement des agents affectés à ce poste. Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, d'autoriser le recrutement d'un (des) agent(s) contractuel(s) remplissant les conditions de diplômes et d'expériences professionnelles requises sur le poste sur le fondement de l'article L. 332-8-2° du Code de la fonction publique. La rémunération sera établie en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.
- Le tableau des effectifs sera mis à jour et les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.
- Autorise la Présidente ou la Vice-présidente à signer tous les actes relatifs à cette affaire

3- QUESTIONS DIVERSES

- Pour gérer les consignes Vigipirate, le personnel doit être pris sur le personnel polyvalent existant.
- Le budget des directions a été réaffecté et les bons de commandes ont déjà été transmis aux directions
- L'alarme PPMS intrusion avec flash lumineux, les demandes sont en cours
- Pour la prochaine rentrée scolaire d'Août 2024, il est proposé de faire une commande groupée de marker tableau blanc et autres fournitures.

Fin de la séance : 10h00

Secrétaire de Séance



Nicaise GONOT

Pour copie conforme,
La Présidente,



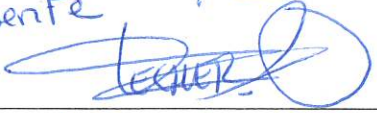
Sidoleine PAPAYA

Procès-verbal arrêté le : 09/04/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAISSE DES ECOLES

09/09/2024

<u>NOMS-PRENOMS</u>	<u>MEMBRES</u>	<u>EMARGEMENT</u>
PAPAYA Sidoleine	Présidente	Pouvoir à Mme TECHER. 
TECHER Sophie	Vice Présidente	Présente 
VIADERE Marie Ange	Délégée du Conseil Municipal	Présente 
AMOURDOM Catherine	Inspectrice De l'Education Nationale	Présente 
RAMIN Cathrine	Représentante du Préfet	Pouvoir Mme Gaze Mme Viadere 
BARBIER Pierre	Coordonnateur Réseau	Absent. Pas de coordonnateur
BETON Lindsay	Administrateur (Parent d'élèves)	Absente
GAZE Emilie	Administrateur (Parent d'élèves)	Présente Mme Gaze 
LALLEMAND Cynthia	Administrateur (Parent d'élèves)	Présente 
GONOT Nicaise	Directrice Ecole Primaire Publique HELL-BOURG	Présente 
CORRE James	Directeur Ecole Primaire De BOIS DE POMMES	Présent 